



Communiqué de presse

87/23

Montreuil, le 5 octobre 2023.

La société Omeris face à des controverses judiciaires

L'établissement Omeris, après une série de quatre défaites au tribunal judiciaire, a vu le périmètre de sa structure déterminé le 29 juillet 2022. Cependant, le 28 juin 2023, la société a subi une nouvelle défaite en cour pour avoir exclu l'Ehpad Lyon Part Dieu de la location gérance. La décision est actuellement en appel.

Le 31 juillet 2023, Omeris a accusé l'Union Syndicale Départementale CGT Santé et Action sociale du Rhône de fraude sur le dépôt des listes électorales professionnelles de l'établissement Sergent Berthet. Malgré ces allégations, le tribunal judiciaire a tranché en faveur de la CGT, écartant et blanchissant le syndicat de toute fraude.

Ces développements soulèvent des questions sur les intentions de la société Omeris, suggérant une volonté persistante de s'opposer à l'implantation de la CGT au sein de son entreprise. L'affaire reste en cours, et de nouvelles informations seront communiquées au fur et à mesure de leur développement.